

## **DEMANDE DE VISA POUR LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DU MESRS**

### **Prise de rendez-vous chez TLScontact**

- Les rendez-vous chez TLScontact s'obtiennent en général sous un délai maximum compris entre 3 et 5 jours en fonction de l'activité.
- Un rendez-vous pour le dépôt du dossier et la biométrie du passeport chez TLScontact est obligatoire pour l'établissement du visa. Le dépôt du dossier et la biométrie prennent environ 40 minutes.
- Une procédure complète de demande de visa prend en général 10 jours entre la prise de rendez-vous chez TLScontact et le retour du passeport avec le visa, parfois un peu plus en période de vacances scolaires ou en fin d'année civile.

***Remarque : un service de messagerie rapide (payant) permet de recevoir le passeport muni du visa chez soi si on le désire.***

### **Documents à fournir pour une demande de visa pour une mission courte durée**

- Un ordre de mission signé du ministère ou du chef de cabinet du ministre permet d'obtenir la gratuité du visa pour la mission.
- Une attestation de la Direction des Ressources Humaines de l'Établissement indiquant que l'enseignant-chercheur est bien enseignant dans l'établissement dont il dépend
- Un justificatif d'hébergement
- Une lettre d'invitation française
- Formulaire de demande de visa rempli
- Passeport en cours de validité

***Rappel : un visa de circulation demandé pour une durée de 1 an est toujours payant***

### **Documents à fournir pour exercer une activité scientifique**

- Formulaire rempli de demande de visa séjour scientifique
- Passeport en cours de validité
- 2 photos d'identité
- Justificatif de voyage
- Justificatif d'hébergement
- Original de la convention d'accueil (anciennement protocole d'accueil) visée par la DIRECCTE ou la préfecture

### **Documents à fournir pour faire une demande de visa touristique**

- Formulaire rempli de demande de visa court séjour

- Passeport en cours de validité
- Photo d'identité
- Attestation d'accueil ou réservation d'hôtel
- Attestation d'assurance couvrant les frais de rapatriement
- Justificatifs d'activité professionnelle